

Demande n° (réservé à l'administration) : _____

**Votre demande doit obligatoirement nous parvenir
au moins 2 MOIS AVANT LA DATE DU DÉBUT DE LA MANIFESTATION.
La Ville se réserve le droit de ne pas instruire les demandes arrivées hors délai.**

À l'adresse suivante :

vie-associative@ville-thonon.fr

MAISON DES ASSOCIATIONS ET DU BENEVOLAT
18 Avenue de la Grangette 74200 Thonon les Bains

Nous vous remercions de bien vouloir remplir ce formulaire avec précision afin que votre demande puisse être prise en compte et étudiée.

Éléments à joindre à ce formulaire :

1. Budget prévisionnel de la manifestation
2. Plan d'implantation des installations (précis et métré)
3. Documents techniques de vos structures (ex : extrait du registre de sécurité pour les chapiteaux...)
4. Document "préconisation et règlement de sécurité pour tentes pliantes de GED Event **signé**
5. Document Annexe 1 : "Branchement du matériel électrique pour les manifestations" **complété**
6. Document "Demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire" **complété et signé**

1. MANIFESTATION

Nom : _____ Date de la manifestation : _____

_____ Dates de montage et de démontage : _____

Horaires d'ouverture au public (début et fin) : _____

Entrée payante : Oui Non

Type (sportive, culturelle, sociale...) : _____

Lieu :

Salles/équipements municipaux (préciser) : [Pensez à faire vos réservations sur UbiPlanning en parallèle pour les équipements sportifs](#)

Nombre de personnes attendues : _____

Déroulement de la manifestation/ descriptif des activités-animations :

2. ORGANISATEUR

Association Organisme privé Service municipal Autres (préciser) : _____

Nom : _____

Responsable de la manifestation : _____

Adresse postale : _____

Téléphone/ portable : _____

Email : _____

Contacts à communiquer au public (facultatif): _____

3. BESOINS TECHNIQUES (merci de préciser les quantités souhaitées)

N.B. : le matériel est mis à disposition en fonction du stock disponible

<input type="checkbox"/> Chaises : ____	<input type="checkbox"/> Bancs : ____	<input type="checkbox"/> Tables : ____
<input type="checkbox"/> Grilles d'exposition : ____		<input type="checkbox"/> Barrières : ____
<input type="checkbox"/> Pro tentes ⁽³⁾		<input type="checkbox"/> Chapiteaux
<input type="checkbox"/> 3m x 3m : ____		<input type="checkbox"/> 6m x 14m : ____ <input type="checkbox"/> 5m x 5m : ____
<input type="checkbox"/> Remorque podium ⁽¹⁾ : ____	<input type="checkbox"/> Gradins 250 places (tribune mobile)	<input type="checkbox"/> Praticables m ² ⁽¹⁾ : ____ • Hauteur 40 cm : ____ • Hauteur 60 cm : ____
<input type="checkbox"/> Branchements électriques ⁽²⁾		
<input type="checkbox"/> Rallonges électriques : ____		<input type="checkbox"/> Branchements d'eau (lieu) :
<input type="checkbox"/> Gestion des déchets :		
<input type="checkbox"/> Poubelles de tri sélectif duo 2 x 50L : ____		
<input type="checkbox"/> Poubelles de tri sélectif (couvertres jaunes) : ____		
<input type="checkbox"/> Conteneurs poubelles ordures ménagères (couvertres gris) : ____		
<input type="checkbox"/> Banderoles 3m « Ville » : ____		<input type="checkbox"/> Flammes d'intérieur « Ville » : ____ <input type="checkbox"/> Flammes d'extérieur « Ville » : ____
<input type="checkbox"/> Lieu de livraison à préciser :		
Commentaires :		

4. DEMANDES D'AUTORISATION : (utilisation du domaine public, arrêt de la circulation, tenue d'une buvette...)

Places de stationnement (joindre un plan) :

Nombre de places : _____ Lieu : _____

Durée du stationnement (indiquez le nombre de jours ou le nombre d'heures) : _____

Plaque(s) d'immatriculation : _____

Arrêté de circulation (précisez les rues concernées) :

Nature de la demande : réglementation souhaitée :

neutralisation d'un trottoir

route barrée

neutralisation sens de circulation

neutralisation d'une bande ou piste cyclable

(1) : joindre obligatoirement un plan/croquis de pose de leur implantation

(2) : compléter le document **annexe 1 : Branchement du matériel électrique pour les manifestations**

(3) : signer le document : **préconisation et réglementation de sécurité pour tentes pliantes** de GED Event

Vente ou collecte (y compris droits de place et d'entrée) ⁽⁴⁾

Buvette (préciser type de boissons avec ou sans alcool, horaires) ⁽⁵⁾

Vente de restauration (précisez)

Sonorisation (concert, musique de fond, speaker...) ⁽⁶⁾

Fléchage signalétique (réseau de fléchage directionnelle sur voirie) ⁽⁷⁾

5. STRUCTURES APPORTÉES PAR L'ORGANISATEUR (+ plan d'implantation à fournir)

Détail des structures (chapiteaux, barnums). Précisez dimensions, lestage... :

6. SÉCURITÉ DE LA MANIFESTATION :

Il convient de se référer aux instructions disponibles sur le site internet des services de l'État dans la Haute Savoie : <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Demarches-administratives/Activites-reglementees/Manifestations-sportives-culturelles-ou-festives>

Précisez les moyens prévus pour le respect du plan Vigipirate :

- Nombre de membres de l'organisation (bénévoles et professionnels), leurs missions :

- Service d'ordre (sécurité privée) :

⁽⁴⁾ : CERFA de vente au déballage à compléter, notamment pour les vide-greniers

⁽⁵⁾ : compléter la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire et fournir un extrait K-Bis de moins de 3 mois + attestation d'assurance pour le gérant d'un food truck

⁽⁶⁾ : prendre contact avec la SACEM au moins 15 jours avant la date de la manifestation pour obtenir un devis.

⁽⁷⁾ : pour bénéficier du réseau de fléchage en place il est nécessaire de fournir 18 panneaux PVC 3mm, format 970x235 recto/verso.

- Moyens de communication entre les acteurs :

- Dispositif de filtrage et procédure de vérification avant le début de l'événement :

- Dispositif pour empêcher l'arrivée de véhicules :

Les secours à personnes :

- Moyens humains et matériels de premiers secours et préciser les coordonnées de l'association agréée retenue :

- Moyens d'alerte des secours :

- Moyens d'alerte et d'évacuation des spectateurs :

ANNEXE 1 : BRANCHEMENT DU MATÉRIEL ÉLECTRIQUE POUR LES MANIFESTATIONS



MATÉRIEL QUE VOUS SOUHAITEZ BRANCHER PENDANT LA MANIFESTATION	TENSION	PUISSANCE (INFORMATION AU DOS DE L'APPAREIL)	NOMBRE	NOMBRE ACCEPTÉ (CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION)
CUISINE MOBILE	380 V	W		
	220 V	W		
FRITEUSES	380 V	W		
	220 V	W		
FOURS	380 V	W		
	220 V	W		
CRÉPIÈRES	380 V	W		
	220 V	W		
TIREUSES À BIÈRE	380 V	W		
	220 V	W		
TIREUSES À JUS DE FRUITS	220 V	W		
TRANCHEUSE	220 V	W		
HOT DOG	220 V	W		
GRILL	380 V	W		
	220 V	W		
BAIN-MARIE	220 V	W		
CHAUFFAGE	380 V	W		
	220 V	W		
CAMION FRIGORIFIQUE	380 V	W		
	220 V	W		
FRIGOS	220 V	W		
CONGÉLATEURS	220 V	W		
PROJECTEURS	220 V	W		
TUBES FLUOS	220 V	W		
GUIRLANDES 220V15m B22	220 V	W		
AUTRE À PRÉCISER				
>	V	W		
>	V	W		
>	V	W		
>	V	W		
>	V	W		
>	V	W		
>	V	W		
>	V	W		
>	V	W		

PRÉCISIONS DEMANDEUR + CONTACT



MAIRIE DE
THONON-LES-BAINS

DEMANDE D'OUVERTURE
D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE
À L'OCCASION D'UNE FOIRE OU D'UNE FÊTE

Service Police & Gestion Du Domaine Communal

Je soussigné (e) **Association :**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Sollicite de Monsieur le Maire de Thonon-les-Bains, l'autorisation d'établir un débit de boissons au lieu-dit :

A l'occasion de :

Qui aura lieu le (date et heures de début et de fin de manifestation) :

Fait à Thonon les Bains, le :

Signature



PRÉCONISATION ET RÈGLEMENTATION DE SÉCURITÉ POUR TENTES PLIANTES

MONTAGE COURTE DURÉE

Dans tous les cas, l'établissement doit être fixé au sol ou lesté. Le poids du lestage sera donné par le fabricant en fonction de sa structure et de son lieu d'implantation.

Nous pouvons toutefois avoir une idée assez précise du lestage à mettre en œuvre en appliquant la formule suivante : Poids du lest = surface (en m²) x (47 x 0,8). Le poids du lest sera à répartir sur chaque pied.

Exemple N°1

Gamme Tente pliante 3 x 3m en fonction du calcul doit avoir une charge de 90 kg par pied. Voici ce que nous préconisons :

Vent de 0-20 km/heure : 30kg par pied ou haubanage et piquetage
Vent de 20-40 km/heure : 60 kg par pied ou haubanage et piquetage
Vent de 40-75 km/heure : 90 kg par pied ou haubanage et piquetage

Au-delà de 75 km/heure il faut les replier, risque de dommages du stand et à des tiers.

Pour éviter tout glissement des pieds avec les poids nous préconisons d'attacher les pieds de tentes avec les poids à partir de 25 km/h.

MONTAGE LONGUE DURÉE

Dans le cas d'un montage pour une durée indéterminée (supérieure à une semaine) nos préconisations sont de faire des plots béton dans lesquels la tente serait ancrée et amarrée.

La dimension des plots béton sera calculée en fonction de la dimension de la tente.

Dans tous les cas au-delà de 75 km/heure il faut replier les tentes, risque de dommages du stand et à des tiers.